PIECE JOINTE 12 : PLANS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

1. Plan national de prévention des déchets

Le programme national de prévention des déchets, prévu pour être appliqué sur la période de 2014 - 2020, s'articule autour d'une cinquantaine d'objectifs et d'actions à mettre en place afin de réduire la production de déchets :

Objectifs du plan	Situation du site et du projet
Axe 1 : Responsabilité Élargie du Producteur	
1. Renforcer le rôle des éco-organismes en matière d'éco-conception	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
2. Généraliser et professionnaliser le mécanisme d'éco-modulation	
3. Donner un rôle aux éco-organismes en faveur du réemploi et de la réutilisation	
4. Dresser un bilan des pratiques de sensibilisation des consommateurs via les filières REP	
Axe 2 : Durée de vie	
5. Se doter d'un vocabulaire technique commun sur la durée de vie des produits et sur la notion d'obsolescence programmée	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
6. Rendre la garantie légale plus compréhensible, la rallonger le cas échéant	
7. Évaluer, développer et promouvoir l'économie de fonctionnalité	
Axe 3 : Entreprises	
8. Élaborer des chartes d'engagement volontaire des secteurs d'activité pour encourager à la prévention des déchets	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
9. Recenser, capitaliser et mettre à disposition les bonnes pratiques en entreprise	
10. Mettre en place et diffuser un outil simple de calcul des coûts	
Axe 4 : BTP	
11. Mettre en place une action de sensibilisation spécifique à destination des maitres d'ouvrages	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
12. Élaborer des chartes d'engagement volontaire du secteur d'activité du BTP pour encourager à la prévention des déchets	
13. Identifier et étudier les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux du secteur du BTP	
14. Faire le bilan de la réglementation relative aux diagnostics de démolition, et la faire évoluer le cas échéant	
Axe 5 : Réparation, réemploi, réutilisation	
15. Poursuivre l'observation du secteur réparation-réemploi-réutilisation et suivre son évolution	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
16. Soutenir le développement et la professionnalisation de réseaux de réemploi, réutilisation et réparation	En collaboration avec la future ressourcerie se situant en lieu et place de l'actuelle déchetterie, à proximité immédiate de la future déchetterie, la nouvelle déchetterie soutiendra le réemploi, la réutilisation et la réparation
17. Donner confiance aux consommateurs dans les produits d'occasion en développant des systèmes de garantie pour les produits d'occasion (rénovés-réparés-garantis)	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
18. Favoriser l'accès et la disponibilité des pièces détachées	

Objectifs du plan	Situation du site et du projet
19. Développer la collecte préservante des objets réutilisables	La déchèterie sera pourvue d'une zone destinée au stockage des objets réutilisables.
20. Développer lorsqu'il est pertinent le système de l'emballage consigné	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
Axe 6 : Biodéchets	
21. Promouvoir le jardinage au naturel / pauvre en déchets	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
22. Développer la gestion différenciée des espaces verts	La déchèterie sera équipée d'une zone pour l'accueil des déchets verts et d'une zone de dépôts des branchages.
23. Conforter, améliorer et développer la gestion domestique des biodéchets ménagers	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
24. Développer le compostage partagé et le compostage autonome en établissement	Les déchets verts recueillis suivront une filière de compostage.
25. Diffuser des outils d'aide méthodologique et de formation destinées aux acteurs de la gestion de proximité des biodéchets	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
Axe 7 : Gaspillage alimentaire	
26. Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
27. Étudier le lien produit alimentaire/emballage	
28. Développer l'usage du « sac à emporter » (doggy bag)	Le pôle pédagogique aura pour objectif de sensibiliser les enfants, les étudiants, et la population de la Communauté de Communes du Grand Roye au gaspillage alimentaire.
29. Décliner sur le territoire l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire	
30. Suivre la réglementation sur les gros producteurs de biodéchets vis-à-vis de l'enjeu de gaspillage alimentaire	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
31. Mettre en place un « Club d'acteurs » sur le gaspillage alimentaire	
Axe 8 : Actions sectorielles	
32. Étendre l'action "Sacs de caisse"	Le pôle pédagogique aura pour objectif de sensibiliser les enfants, les étudiants, et la population de la Communauté de Communes du Grand Roye à la réduction de la production de déchets
33. Poursuivre le déploiement du dispositif "Stop-pub"	
34. Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets	
35. Mettre à disposition du grand public des fiches sur la consommation responsable	
Axe 9 : Outils économiques	
36. Généraliser progressivement la tarification incitative	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
37. Progresser dans la généralisation de la redevance spéciale	
38. Redéfinir les modalités de soutien de l'ADEME aux actions de prévention	
39. Donner une visibilité aux autres soutiens financiers	
Axe 10 : Sensibilisation	
40. Poursuivre les campagnes de sensibilisation axées sur la prévention des déchets	Le pôle pédagogique aura pour objectif de sensibiliser les enfants, les étudiants, et la population de la Communauté de Communes du Grand Roye.
41. Poursuivre les « opérations témoins » locales en en renforçant la diffusion et le suivi	
42. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	
43. Recenser et mettre à disposition les outils de reconnaissance environnementale existants intégrant ou susceptibles d'intégrer un critère de prévention des déchets, et identifier les axes de progrès envisageables	

Objectifs du plan	Situation du site et du projet
44. Identifier et recenser les initiatives de sensibilisation existantes en matière de prévention qualitative, les interfaces avec les autres politiques publiques (notamment en matière de santé et de travail) et les axes de progrès éventuels	Le pôle pédagogique aura pour objectif de sensibiliser les enfants, les étudiants, et la population de la Communauté de Communes du Grand Roye.
45. Mener une réflexion sur la lutte contre les pratiques publicitaires allant à l'encontre de la consommation durable	
Axe 11 : Planification territorialisation	
46. Clarifier le cadrage réglementaire des Programmes Locaux de Prévention des DMA	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
47. Préciser le contenu attendu des différents plans et programmes locaux liés à la prévention et leur articulation	
48. Redéfinir les modalités de soutien, notamment financier aux actions de prévention menées dans le cadre des plans et programmes locaux	
Axe 12 : Administrations publiques	
49. Mettre en place un outil de caractérisation et de quantification des déchets des administrations publiques	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
50. Communiquer sur les outils et bonnes pratiques existantes applicables par l'ensemble des administrations publiques	
51. Sensibiliser le personnel des administrations à la prévention des déchets via notamment des actions de formation	
52. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics et de gestion du parc immobilier public et de gestion des équipements en fin de vie	
53. Poursuivre et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	La déchetterie sera soumise à la dématérialisation des procédures.
Axe 13 : Déchets Marins	
54. Contribuer à développer et mettre en œuvre un plan d'actions cohérent contre les déchets marins	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.

Le plan national de prévention des déchets est une communication officielle donnant des axes de réflexion et donnant des objectifs de réduction des déchets et d'améliorations des filières de façon générale. Ce plan sert de base à l'élaboration des autres plans au niveau local. De ce fait la déchèterie de Roye n'apparaît pas comme un acteur majeur sur la plupart des objectifs. **Néanmoins, le projet de la déchèterie de Roye est en accord avec les principes de gestion et de réduction des déchets présentés au programme national de prévention des déchets dans sa version 2014-2020.**

2. Plan départemental de prévention des déchets de la Somme

Le Conseil général de la Somme, soucieux de développer cette thématique, a décidé en 2009 de s'engager en partenariat avec l'ADEME dans un plan départemental de prévention sur la période 2010 - 2014. Cet engagement fait l'objet d'un accord cadre (signé le 1er mars 2010) d'une durée maximale de 5 ans.

Objectifs du plan	Situation du site et du projet
Thématique 1 : Développer les programmes locaux de prévention dans les EPCI de la Somme	
1.1 Réaliser une réunion de présentation sur la prévention et l'élaboration du plan (2010)	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
1.2 Réaliser un rendez-vous personnalisé annuel avec chaque EPCI non engagé (2010 à 2014)	

Objectifs du plan	Situation du site et du projet
1.3 Former les EPCI au module "Collectivités locales : mettre en place une politique de prévention" en session INTRA (2010)	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
1.4 Aider financièrement les EPCI engagés dans un programme de prévention (2011 à 2014)	
1.5 Fournir aux EPCI un montage pour le portage d'un programme par un EPCI "supra" de type syndicat de traitement, pays ou un groupement d'EPCI (2010 – 2013)	
1.6 Assurer la diffusion d'une lettre de la prévention biannuelle auprès des EPCI (envoi par voie électronique et par voie papier au Président et Vice-président des EPCI)	
1.7 Fournir une liste d'actions et d'exemples d'indicateurs	
Thématique 2 : Faciliter le développement d'actions de prévention sur le territoire	
2.1 Former les élus à la prévention des déchets et aux enjeux pour le territoire	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
2.2 Animer un réseau départemental de la prévention des déchets	
2.3 Faciliter l'organisation d'opérations de compostage de qualité (notamment à travers l'animation d'un groupe de travail « compostage »)	
2.4 Développer le réemploi et la réparation d'objets encombrants dans les différents EPCI (notamment à travers l'animation d'un groupe de travail « réemploi – réparation »)	
2.5 Impliquer le secteur privé dans la démarche de prévention (notamment à travers l'animation de groupes de travail « entreprises » et « secteur de la grande distribution »)	
2.6 Garantir la réussite des opérations STOP PUB notamment en terme de quantités de papier évitées (notamment à travers l'animation d'un groupe de travail « grande distribution »)	
2.7 Permettre le développement d'actions de sensibilisation à l'éco-consommation (notamment à travers l'animation d'un groupe de travail « éco-consommation »)	Le pôle pédagogique aura pour objectif de sensibiliser les enfants, les étudiants, et la population de la Communauté de Communes du Grand Roye.
2.8 Suivre des projets pilotes auprès des établissements médicaux et sociaux et réaliser une synthèse (à diffuser)	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
Thématique 3 : Faire du Conseil général un acteur exemplaire de la prévention des déchets	
3.1 Réduire les consommations de papier des agents du Conseil Général	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
3.2 Favoriser le compostage in situ des déchets végétaux produits sur des sites du CG	
3.3 Développer le compostage in situ des restes de repas et des déchets végétaux produits dans les collèges volontaires, et travailler sur la problématique de gaspillage alimentaire	
3.4 Poursuivre et développer les efforts en matière d'évitement de la consommation de produits phytosanitaires	
Thématique 4 : Sensibiliser les habitants du département à la prévention des déchets	
4.1 Réaliser un guide du réemploi, de la réparation et de la location et le promouvoir auprès des habitants	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.
4.2 Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets et particulièrement à la consommation durable	Le pôle pédagogique aura pour objectif de sensibiliser les enfants, les étudiants, et la population de la Communauté de Communes du Grand Roye.
Thématique 5 : Evaluer le développement de la prévention à l'échelon départemental	
5.1 Evaluer la politique menée en matière de prévention (plan et programmes)	Le site n'est pas directement concerné par ces objectifs.

Objectifs du plan	Situation du site et du projet
5.2 Suivre l'évolution des facteurs externes susceptibles d'impacter la production de déchets	Le site n’est pas directement concerné par ces objectifs.